ART. 6 BIS N° 544

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

### PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 544

présenté par M. Berville

#### **ARTICLE 6 BIS**

Après le mot :

« condamnation »,

insérer les mots:

« de ces volontaires, bénévoles ou stagiaires ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.